

PACTE DES MOBILITÉS



2007

Par Philippe LAURENT

2 place François Rude - 37200 TOURS

Tél. : 02.47.28.27.06 ou 06.23.46.87.62 - E mail : philippe.laurent5@tiscali.fr

Introduction

Malvoyants ou malentendants, personnes à mobilité réduite ou souffrant de troubles divers : le handicap est une terrible réalité journalière et durable pour une grande partie de la population. De plus, chacun, à un moment ou un autre de sa vie, se trouve en situation difficile : une grossesse, une jambe cassée ou simplement le poids des ans et voici que le quotidien se complique soudain terriblement.

Pour palier ce grave problème, il me semble nécessaire que chacun s'engage à son niveau en faveur de la mobilité, des mobilités :

- la mobilité dans la ville ;
- la mobilité au sein de la population ;
- la mobilité dans et par le système scolaire ;
- la mobilité par le soutien financier ;
- la mobilité dans et par l'activité professionnelle ;
- la mobilité induite par les avancées de la recherche.

1. Mobilité dans la ville

Objectif : Permettre à chacun de circuler en ville sans que chaque sortie s'apparente à un parcours du combattant.

Pour cela, il est nécessaire que la conception des villes soit entièrement revue. Il est donc impératif que les nouveaux quartiers qui sortent de terre répondent à un cahier des charges strict prenant en compte le déplacement des personnes handicapées ou peu mobiles.

Par ailleurs, pour le centre-ville de chaque commune française, les services de l'urbanisme et dirigeants politiques devront souscrire à un plan d'aménagement adapté à la ville et à son patrimoine, mais incluant les commodités suivantes :

- trottoirs larges et praticables ;
- plans inclinés pour que soit facilité l'accès à tous les bâtiments publics et à de nombreux bâtiments privés ;
- ascenseurs publics dans les villes où les montées d'escaliers sont nombreuses ;
- voies pour fauteuils roulants électriques (actuellement contraints à rouler sur les voies de bus la plupart du temps, ce qui représente un grand danger) ;
- toilettes publiques sur tous les grands axes et les lieux fréquentés (pour quelle raison certaines personnes seraient-elles obligées de payer pour seulement se rendre aux toilettes ?) ;
- places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite devant tous les bâtiments administratifs, structures de santé et devant la plupart des bâtiments privés ;
- bus et tramways à plancher abaissé ;
- métro accessible à tous : certaines villes ont pris des initiatives en ce sens, c'est encore trop rare et trop peu développé – la ville de Paris doit s'ériger en exemple à ce niveau ;
- moyens de transport collectifs (minibus) réservés aux personnes à mobilité réduite ;
- etc.

Il semblerait judicieux que les Maisons du handicap soient les premiers lieux aménagés en ce sens, ce qui est loin d'être le cas. Regrouper plusieurs services concernant la même pathologie ou le même problème est une excellente idée. Mais celle-ci doit être creusée et exploitée :

c'est ainsi que l'on pourra progresser vers la société de l'autonomie pour tous (y compris personnes âgées et / ou handicapées) que chacun souhaite voir se développer.

Les architectes et urbanistes qui conçoivent l'organisation pratique et l'agencement de nos villes doivent absolument être sensibilisés sur le problème du handicap et du vieillissement de la population. Pourquoi ne pas organiser des concours, par exemple, dans les écoles d'architectes, pour faire émerger des idées nouvelles et des projets qui nous permettront à tous de vivre en bonne intelligence, en cessant de toujours et systématiquement favoriser les personnes les mieux portantes ? Car demain, ce sont les villes accessibles à tous qui seront les plus plébiscitées.

Dans le même ordre d'idée, les Maisons de retraite devraient pouvoir être des lieux privilégiés d'accueil et de prise en charge du handicap. Pour quelle raison n'est-ce pas encore le cas ? Le manque de moyens financiers certainement. Mais si l'on œuvre en faveur de l'autonomie de la personne, d'importantes économies seront de toute évidence réalisées, lesquelles pourront être mises à profit pour la formation solide d'un personnel demandeur au sein de ce type de structure.

Enfin, si certaines de ces mesures ont déjà été mises en œuvre dans quelques lieux, elles ne sont pas respectées par tous : les places de parking sont régulièrement accaparées par les véhicules de personnes absolument valides, les trottoirs occupés par des voitures en stationnement interdit, les toilettes publiques dégradées... L'action des forces de l'ordre devra en conséquence être renforcée – dans un premier temps du moins, puisque l'on peut espérer que la population se disciplinera toute seule par la suite – de manière à ce que chacun puisse trouver sa place dans la vie urbaine, sans différence aucune.

2. Mobilité au sein de la population

Objectif : Permettre à chacun de vivre une vie sereine sans être montré du doigt ou, pire, maltraité par ses congénères. Faire changer le regard porté sur le handicap.

Cela passera forcément par une sensibilisation de la population au handicap. Il est de notoriété publique que les messages passent mieux lorsque l'on s'adresse aux enfants que par n'importe quel autre moyen. Le premier projet à mettre en place consistera donc à ce que des personnes concernées par le handicap interviennent auprès des scolaires afin que les jeunes élèves puissent comprendre ce dont il s'agit, ne plus avoir peur, réagir de manière adaptée et enfin répercuter le message à leur entourage.

L'action scolaire peut être complétée par une action publicitaire et culturelle par laquelle, grâce à des spots télévisés ou à des « mini-séries » diffusés aux heures de grande écoute, une majorité de la population sera sensibilisée aux difficultés d'intégration des personnes handicapées.

Profitons-en pour sensibiliser les plus jeunes d'entre nous à la solidarité ! Dans un monde individualiste, développer chez nos enfants des qualités de bienveillance et de don de soi, dans tous les sens du terme, ne pourra qu'être bénéfique à notre pays. Le don du sang et de plaquettes, entre autres, devrait être présenté et expliqué dans les écoles comme un acte citoyen et non plus une exception. Peut-être arriverons-nous ainsi à la prise de conscience espérée depuis tant d'années.

Même chose pour ce qui concerne le don d'organes. Les listes d'attente sont interminables, cette attente est insupportable pour les personnes concernées d'une part et pour leur famille d'autre part, et tout pourrait être extrêmement simplifié si chacun possédait une carte de donneur pour le cas où il lui arriverait un accident. Cette démarche, si facile à faire, n'est effectuée que par une partie très restreinte de la population faute d'information sur ce problème pourtant essentiel. Là encore, c'est en expliquant les choses aux enfants, avec des

mots qui leur sont adaptés, qu'une prise de conscience collective peut avoir lieu, mais aussi par le biais de campagnes publicitaires, de reportages télévisés... Servons-nous des moyens médiatiques à notre disposition pour inciter nos concitoyens à adopter un comportement juste et qui serait sans doute accepté par beaucoup si l'information sur les tenants et les aboutissants de la question du don d'organes était mieux diffusée.

Les écoles constituent un véritable vivier d'idées et une belle ressource d'avenir. Il ne tient qu'à nous de stimuler nos enfants pour leur donner la possibilité de nous faire part de leur vision du monde de demain – un monde plus juste et plus équitable. Nous n'avons pas su mettre en œuvre de vrais projets pour améliorer la place du handicapé au sein de la cité. Au moins, donnons cette chance, cette possibilité et cette ouverture à nos enfants, ne fermons pas les portes ouvertes sur l'avenir pour les générations à venir...

En outre, la ségrégation qu'engendre à ce jour le manque de mobilité doit être totalement et définitivement éradiquée. Et puisqu'il faut bien commencer par un domaine, commençons par celui du sport où sont éternellement différenciés les sportifs des « handisportifs », les Jeux Olympiques des Jeux Paralympiques, etc. Cela doit cesser : ce sera un premier pas vers la disparition d'une discrimination qui aujourd'hui plus que jamais n'a pas lieu d'être.

À tous les niveaux, de grands changements sont indispensables. Quelle plage, quelle station de ski, en France, dispose d'un minimum d'installations nécessaires pour recevoir les personnes handicapées ? Aucune, et c'est fort regrettable. C'est précisément pour ces raisons que la discrimination se développe. Mais dans un avenir plus ou moins proche – et d'autant plus avec l'augmentation de notre espérance de vie – chacun de nous aura besoin de ces équipements. S'ils ne sont pas mis en place progressivement, c'est une part croissante et peut-être bientôt une majorité de la population française qui se trouvera exclue, mise au ban, interdite de loisirs ou d'autres activités pourtant simples et essentielles à l'épanouissement de chacun.

De même tous les organismes gérant les habitations à loyer modéré doivent désormais être sensibilisés au problème du handicap, revoir leurs cahiers des charges et mettre en place de nouveaux critères correspondant aux besoins de tous, y compris les personnes les moins mobiles. Cela permettra d'une part d'atténuer les nombreux problèmes d'accession au

logement que rencontrent ces dernières, mais aussi, d'autre part, de favoriser l'autonomie de tous et par là de réduire les frais d'assistance qui découlent actuellement d'une conception inadaptée de ces logements. Alors, le handicap serait beaucoup mieux intégré dans la vie citadine, ne constituerait plus un motif de rejet de la part des citoyens valides.

Donnons-nous les moyens d'effacer le handicap. La France nouvelle, celle du non handicap, c'est celle où les personnes dont les capacités physiques ou mentales sont diminuées ne sont pas des parias, ont droit d'accès partout, au même titre que n'importe qui. Même si cela passe par des mesures impopulaires. Les personnes valides s'opposeront à de telles mesures qui pourront troubler leur routine et leur quiétude ? Quand bien même ce serait le cas, ces mêmes personnes glorifieront tôt ou tard lesdites mesures dès lors que leur propre validité se verra un tant soit peu réduite. Que quelqu'un ait simplement le courage de se positionner sur ce sujet, de prendre des décisions – même impopulaires – pour nous faire sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

3. Mobilité dans et par le système scolaire

Objectif : Permettre à tous l'accès à un système scolaire non « ghettoïsé » donnant à tous les mêmes chances de réussite dans la vie.

À ce jour, de nombreux élèves sont refusés dans les écoles publiques ou privées du fait d'un handicap moteur uniquement. Cette situation est absolument inacceptable et oblige ces enfants à faire des dizaines voire des centaines de kilomètres pour suivre leur scolarité, dans des établissements dits « adaptés », trop rares et semblables à de véritables ghettos pour jeunes personnes à mobilité réduite. Ceci les conforte dès le plus jeune âge dans l'idée qu'ils sont « différents » et ne possèdent pas la capacité de s'intégrer naturellement.

Il est donc indispensable que tous les établissements scolaires soient repensés et à même d'accueillir sans distinction les personnes à mobilité réduite.

De plus, la scolarité des enfants hospitalisés ne doit plus être l'exception : des enseignants de l'Education nationale doivent être formés pour ce type d'enseignement et tout enfant malade contraint de rester à moyen ou long terme dans un établissement de santé ou à son domicile doit automatiquement bénéficier d'une formation digne de ce nom, qu'il soit en âge d'étudier à l'école, au collège, au lycée ou même dans l'enseignement supérieur.

L'éducation est à la fois la fondation et la clé de voûte d'une nation : c'est sur elle que tout repose et c'est elle qui permet l'élévation d'un pays. Or, comment tirer vers le haut un Etat refusant la scolarité à une grande partie de sa population ? Cela est absolument impossible. En conséquence, l'accès à l'école pour tous, vraiment tous, doit sans plus attendre devenir une priorité si nous souhaitons stopper ou limiter l'effondrement de notre système tout entier.

4. Mobilité par un soutien financier

Objectif : Mettre en place des mesures d'aides destinées à financer les surcoûts quotidiens occasionnés par le handicap.

Aménagement d'un logement, d'un moyen de transport, acquisition de matériel médical, absence professionnelle liée à des raisons de santé : le revenu des personnes en situation de handicap est souvent inférieur à celui du reste de la population et, paradoxalement, leurs dépenses sont toujours supérieures.

Aussi, pour éviter que ceux qui ne peuvent faire appel au soutien de leur famille ou de leur entourage amical ne tombent dans la spirale de la pauvreté et de l'exclusion, il faut de toute urgence que soient mises en place des aides et subventions qui permettront que ces personnes puissent faire face aux dépenses les plus élémentaires de la vie quotidienne et puissent vivre dans la décence et de manière autonome. En plus de cela et parce qu'il ne s'agit pas ici d'instaurer un système d'assistantat duquel notre pays souhaite d'ores et déjà sortir, il devient urgent ainsi que cela a été évoqué lors de cette campagne en vue des élections présidentielles de créer des emplois sans charge... spécialement dédiés aux personnes handicapées, fragilisées ou en détresse. La France est un pays dit « développé » ? Prouvons-le et que nos richesses servent enfin aux personnes qui en ont vraiment besoin. L'indigence constitue un frein à la mobilité, et donc à la vie en société, lequel vient s'ajouter au handicap : une véritable « double peine ». Cet état de fait ne saurait être toléré dans une société qui prône l'égalité et la fraternité.

Dans le même esprit, les assurances commencent aujourd'hui à développer – ce qu'elles ne faisaient pas il y a peu – des crédits facilement accessibles aux personnes malades et sans que celles-ci soient forcées de remplir préalablement un questionnaire de santé. Pourquoi cette initiative n'a jamais été prise par aucune banque ? Le handicap est un motif de refus de prêt, alors que ces mêmes prêts voient leur durée s'allonger de manière phénoménale, pour atteindre plus de cinquante ans parfois. Il est nécessaire que ces organismes prennent

conscience du fait qu'ils devront forcément en venir, avec l'allongement de la durée de la vie, à prêter aussi aux personnes à mobilité réduite. Sans quoi le public auquel il auront affaire se restreindra considérablement.

Enfin, des fonds débloqués en faveur de la lutte contre le handicap réduiront la longueur des délais de traitement des dossiers administratifs par les organismes compétents, COTOREP notamment. Car il est nécessaire de savoir que le temps d'attente est actuellement de trois mois, dans une procédure habituelle de demande de reconnaissance de handicap. Ce délai est extrêmement long et peut très fréquemment faire tomber des personnes dans l'exclusion et la grande précarité.

Pour en revenir à la COTOREP, cette commission doit se voir davantage soutenue par des aides financières afin que le système soit plus approprié aux difficultés des personnes qui y font appel. Le handicap de chacun doit être évalué de manière approfondie, au cas par cas, et un diagnostic doit être posé par un médecin conseil. La procédure actuellement en place est tout à fait inadaptée et doit être revue afin que les particularités de la situation des demandeurs soient toutes nettement déterminées.

5. Mobilité dans et par l'activité professionnelle

Le droit et l'accès au travail ne sont pas une réalité pour tous les Français : cela n'est plus à prouver. Toutefois, et malgré les efforts de discrimination positive qui ont été réalisés au cours des dernières années, la possibilité d'exercer un métier choisi et épanouissant reste rare pour les personnes handicapées.

Certaines d'entre elles sont systématiquement reléguées à des postes secondaires ou non évolutifs. L'employeur bénéficie ainsi des avantages financiers prévus par la loi sans pour autant effectuer la démarche qui lui est demandée, à savoir celle de favoriser l'insertion et la mobilité des personnes à mobilité réduite. Cette situation doit cesser : chacun doit pouvoir progresser de la même manière au sein de l'entreprise, sans distinction de critères physiques. Que les dirigeants cessent de penser que l'image de marque de leur entreprise est ternie par la présence d'une ou plusieurs personnes handicapées au sein de leurs équipes, car c'est bien souvent l'effet inverse qui se produit.

Les collectivités locales sont contraintes recruter au minimum 6% de leur personnel parmi les personnes handicapées. Cette obligation doit être appliquée à toutes les entreprises, sans exception. Les employeurs français hésitent aujourd'hui à franchir le pas. Pour quelles raisons ? A priori ? Peur ? Ce n'est en tout cas certainement pas faute de demandes de la part des concernés... Encourageons les patrons à faire cette démarche : la pompe ne demande qu'à être amorcée et l'entreprise aura tôt fait d'intégrer cette nouveauté, elle ne s'en trouvera que mieux portante.

Par ailleurs, le problème du logement – habitations à loyer modéré notamment – évoqué plus haut, s'il était mieux géré, pourrait permettre davantage de facilités pour l'insertion sur le monde du travail. La construction de logements reliés au réseau Internet haut débit et où l'outil informatique pourrait être facilement utilisé constituerait un grand pas vers l'augmentation de l'autonomie des personnes handicapées. En effet, celles-ci seraient ainsi susceptibles de travailler depuis leur domicile et d'exercer sans obstacle particulier des

activités tertiaires à distance grâce à tous les moyens de communication dont nous pouvons disposer en ce début de XXI^e siècle.

Il existe en outre des structures anciennement appelées Centres d'aide par le travail et rebaptisées Etablissements et services d'aide par le travail, lesquelles permettent à certaines personnes handicapées d'être reconnues, rémunérées, et par là de s'intégrer dans la société et dans notre monde économique en travaillant notamment au sein de services municipaux. Malheureusement, ces initiatives sont encore trop rares et les listes d'attente pour y entrer interminables.

6. Mobilité induite par la recherche

Objectif : Inciter les laboratoires pharmaceutiques et autres structures scientifiques à axer la recherche sur la lutte contre le handicap.

Les laboratoires pharmaceutiques ne se désintéressent pas de la lutte contre le handicap. Toutefois, il est certain que ceux-ci axent leurs travaux vers les secteurs les plus porteurs financièrement. À nous de leur faire prendre conscience du fait qu'ils ont un rôle prépondérant à jouer dans la lutte contre le handicap et la prise en charge de ce dernier.

C'est tout le milieu de la recherche qui demande à être revu. Ce n'est pas un secret et c'est même une réelle préoccupation à voir la place que ce sujet tient dans les débats préélectorales : les chercheurs, les cerveaux, la matière grise fuient vers l'étranger. Là-bas ils sont mieux rémunérés, mieux considérés, mieux valorisés. La France doit trouver le moyen de mettre en adéquation le besoin d'évolution et d'avancée scientifique fortement ressenti par les personnes handicapées d'un côté, et l'envie de faire valoir des connaissances et des compétences scientifiques des chercheurs de l'autre côté.

Pour ce faire, il est inévitable d'en passer par une augmentation progressive (10% par an) du budget consacré à la recherche, laquelle permettra aussi à l'Etat de collecter des fonds par la vente d'éventuels brevets.

Afin de compléter leur action, il est indispensable que des centres de référence soient mis en place pour chaque type de maladie (maladie d'Alzheimer, de Parkinson, sclérose en plaques, etc.), rassemblant dans un même lieu des chercheurs, du personnel d'accueil et d'information sur la maladie et des soignants. Pourquoi ? Parce que les hôpitaux sont aujourd'hui bondés : par conséquent, ils ne peuvent répondre aux besoins spécifiques qu'exige chaque type de pathologie.

Mais la recherche doit aussi être accentuée dans le domaine de l'industrie automobile notamment. Ces puissantes firmes doivent être encouragées à axer la recherche et le

développement de leurs nouveaux produits vers l'amélioration de la mobilité. De telles orientations ont été prises en faveur de la protection de l'environnement et cela me paraît tout à fait bénéfique, certes. Peut-être qu'aujourd'hui, les constructeurs ne voient pas l'intérêt de travailler pour produire des véhicules pouvant être adaptés à tous. Cependant, la part de la population qui aura besoin de ce type d'avancées ira croissant dans les années à venir : c'est pourquoi il faut dès à présent prendre les mesures adéquates. La voiture automatique existe déjà : elle demande à être améliorée. De nombreux progrès peuvent être réalisés en terme d'ergonomie et de réduction des coûts des véhicules adaptés. Cela aussi constituera un grand pas en avant vers l'autonomie de chacun.

De la même manière, le matériel médical – fauteuils roulants notamment – qui est mis à l'heure actuelle à la disposition de « Monsieur tout le monde » est inconfortable, lourd, peu pratique et a bien du mal à favoriser la mobilité. Il est inconcevable que les matériaux utilisés dans les sports de compétition, légers et résistants, maniables et souples, ne soient pas encore utilisés pour la fabrication des fauteuils roulants, là où ils auraient pourtant une utilité autrement plus essentielle.

Ce matériel est très cher (c'est certainement pour cela que les hôpitaux disposent de si peu de fauteuils roulants par exemple...). Malgré cela, les grandes entreprises qui fabriquent ce matériel détruisent les fauteuils abîmés ou mal cousus. Cela est absolument inadmissible lorsque l'on sait qu'en y apportant des réparations minimales ils pourraient parfaitement servir. C'est tout le système de production de ce secteur qui doit être repensé et réorienté en faveur des personnes qui en ont réellement besoin : les personnes handicapées.

Conclusion

Reste le problème du financement de chacune de ces mesures, me direz-vous.

Là aussi, c'est à chacun d'essayer de faire bouger les choses. Pour financer de telles mesures, je suis prêt à m'engager le premier par un projet longuement réfléchi et planifié : un Tour de France de la Mobilité. Le principe serait celui d'un périple ayant pour étapes de nombreuses villes françaises, avec comme équipage : un kinésithérapeute, un mécanicien, un informaticien et moi-même.

La médiatisation de l'opération nous permettrait d'atteindre les objectifs énoncés tout au long de ce pacte, dont notamment :

- faire connaître le handicap ;
- donner envie aux personnes concernées de continuer à mener leur combat quotidien, à positiver pour qu'émerge une France nouvelle, celle du non handicap ;
- donner la priorité à la recherche scientifique et industrielle.

Pour ce faire, il est prévu que dans chaque ville-étape, nous visiterons des cliniques, rencontrerons des médecins, des chercheurs, dialoguerons avec des malades, ou encore que nous prendrons connaissance de traitements ou d'aménagements urbains. Chacune de ces démarches, filmée à l'aide d'une webcam, permettra d'envisager le handicap avec une meilleure vue d'ensemble, et peut-être même de faire évoluer les techniques utilisées en France ou de mettre en place de nouvelles structures plus rapidement.

Les villes seront choisies non seulement en fonction de leur nombre d'habitants, mais aussi et surtout en fonction de l'importance qu'elles ont su ou seront susceptibles de donner à la mise en œuvre de mesures de lutte contre le handicap et l'exclusion. Les grandes villes telles que Paris, Marseille ou Lyon seront sollicitées car nous savons qu'elles sauront se mobiliser pour une cause comme celle pour laquelle nous militons. Elles seront le fer de lance de notre action et nous jouerons ensuite sur l'émulation existant entre les grandes villes pour étendre l'action.

La priorité sera donnée à des municipalités telles que Nantes, Orléans, Bourg-en-Bresse ou Montpellier, qui ont déjà mené des politiques en faveur de la lutte contre le handicap et qui sont donc vraisemblablement suffisamment sensibilisées à ce problème pour y rechercher de nouvelles solutions.

Diffusé en temps réel sur Internet via un blog ou un site, notre parcours sera accessible à tous nos concitoyens qui pourront réagir sur un forum dédié. Ce n'est qu'ainsi, en tenant compte des questions et des suggestions de chacun, que nous pourrons faire évoluer la situation tout en sensibilisant un maximum de personnes.

Nous espérons voir largement diffusé le reportage qui sera réalisé au jour le jour tout au long de ce périple puis en faire un livre disponible à la vente dont les droits seront reversés dans leur intégralité en faveur de la construction d'un centre de prise en charge totale du handicap et de l'amélioration des conditions de vie et de soin de tous les malades.

Chacune de ces idées demande bien évidemment à être développée beaucoup plus longuement et pour ce faire je suis à votre disposition. Mais je suis aussi persuadé qu'une grande partie de la population serait tout à fait favorable au fait de donner un avis sur le sujet. Je propose donc que soit lancée une grande enquête au niveau national sur ce qu'attendent et souhaitent les Français concernés par un problème de mobilité. En accord avec les Municipalités et le Gouvernement, un questionnaire pourrait leur être adressé afin qu'ils aient une chance de s'exprimer et de faire part de leurs suggestions concernant leurs problèmes. Je crois que nous en sommes aujourd'hui à un point où le handicap a été tellement nié qu'il serait nécessaire de faire une vraie mise au point, sur le mode de la démocratie participative, pour tenter de rétablir un tant soit peu la situation.

Les grands axes de travail à approfondir ensemble sont les suivants :

- accès à l'école pour tous ;
- logement pour tous ;
- non discrimination dans le monde du travail (un travail pour tous = une chance pour tous) ;
- priorité à la santé et à l'amélioration des établissements hospitaliers.

Le jour où nos dirigeants se sentiront suffisamment interpellés par le problème du handicap, alors un immense pas en avant aura été effectué. Car il ne tient qu'à vous, responsables politiques, de faire avancer les choses. Lorsque chaque Français acceptera de donner ne serait-ce qu'un euro par an en faveur de la lutte contre le handicap, et je suis convaincu qu'une grande majorité de nos concitoyens sont d'ores et déjà prêts à franchir ce pas, alors ce jour-là, oui, nous aurons emporté une victoire sur le handicap, nous serons tous tournés vers le même but, tous ensemble, tous pareils.

Dès à présent, la qualité de vie d'une grande part de la population est entre vos mains : ne faites pas une croix sur cet électorat qui ira croissant au fil des années. Écoutez-le, entendez-le.

Merci d'avoir prêté attention à cet appel.